

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Madame LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Mesdames GONNET et RENON, Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 18/03/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2025, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 26.74 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.55 %
- Taxe Habitation RS : 2.21 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2025, lesquels sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 26.74 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.55 %
- Taxe Habitation RS : 2.21 %

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 01 avril 2025

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS